

Site pollué Gerber : Création de la Commission de Suivi de Site (CSS)

Bonne nouvelle ! Mr Le Préfet de l'Essonne a signé en date 10 Décembre 2015 l'arrêté préfectoral « portant la création de la Commission de Suivi de Site autour du site de l'ancienne installation classée de l'entreprise Gerber ». L'association avait sollicité les services de l'État depuis près 2 ans, cette demande faisant suite à l'abandon de la commune d'organiser des réunions d'information depuis 2006, réunion au titre de la Commission Locale d'Information (CLI) présidée par le Maire.

La CSS est composée :

- des services de l'État
- des Élus (communes de Sermaise et Saint Chéron)
- des riverains et associations

D'autre part une réunion s'est tenue en mairie de Sermaise avec les services de l'État en date du 24 Novembre 2015. Cette réunion avait pour but de présenter le planning des futures campagnes des analyses des eaux souterraines 2016 -2019 ainsi qu'une campagne spécifique de mesures de l'air ambiant et des gaz des sols sur 10 habitations autour de la Mercerie. La mairie a en charge de contacter les propriétaires, les services de l'État ont en charge d'organiser une réunion de présentation des mesures qu'ils comptent effectuer.